

Compte-rendu du débat public

du mardi 12 février 2019

organisé par le Mouvement Citoyen
du Grand Chambéry

Faut-il un parking de 500 places quai Ravet ?



Le cadre du débat

La construction du parking de 500 places sur 7 niveaux, quai Ravet à Chambéry, devait être livrée début 2019. A la date du débat, la construction paraît en attente, alors que des initiatives d'habitants se sont structurées pour s'opposer au projet dans sa forme actuelle. De plus, aucun véritable débat public sur son opportunité ou les conditions de sa réalisation n'a à notre connaissance été mené.

Pour le Mouvement Citoyen du Grand Chambéry 2020, être élu, ce n'est pas seulement décider, mais avant tout oser le débat, l'engager, le mener et se confronter avec les citoyens pour faire avancer des propositions, sans présager des réponses. C'était donc le sens de cette soirée : animer du débat public, valoriser la rencontre et l'échange entre personnes exprimant des positions différentes voire opposées.

Pour cette soirée, les personnes invitées étaient : les citoyens du territoire chambérien, les élus, les représentants des chambres consulaires, les acteurs économiques, les associations. Plusieurs intervenants ont été sollicités pour éclairer factuellement les participants, lancer le débat et y participer : M. Michel Dantin, Maire de Chambéry, Mme Nathalie Van, Présidente de l'Union Commerciale et Artisanale "Chambéry en Ville", Mme Marielle Thievenaz, du collectif "Sauvons Nézin", et M. Henri Dupassieux, élu de la minorité municipale à Chambéry. Parmi eux, seul M. Dantin n'a pas répondu présent, sans prévenir de son absence ni mandater de représentant.

130 personnes ont participé à ce débat.



Le processus

La soirée s'est déroulée selon 5 séquences successives :

- Partager le même niveau d'information
- Se positionner préalablement au débat (pour, contre, je suis partagé, je n'ai pas d'avis)
- S'exprimer et entendre la diversité des points de vue
- Se positionner à l'issue du débat
- Formaliser des propositions

Les consignes suivantes ont été précisées en introduction, et suivies tout au long de la soirée :

- Respecter le déroulement et le temps imparti
- Écouter attentivement chaque prise de parole
- S'exprimer de façon sincère et concise
- Accueillir l'autre avec empathie
- Se faire confiance et nous faire confiance

Les éléments factuels apportés aux participants

- La construction du parking Ravet faisait partie du programme de l'actuelle équipe municipale : un parking d'entrée de ville de grande capacité aux abords du pont des Amours. Il cible les automobilistes en provenance de l'échangeur de la Garatte, pour se garer à proximité du centre-ville et y circuler à pied. Sa construction avait également été envisagée par la municipalité précédente, pour une capacité sensiblement inférieure (250 à 350 places).
- Il s'inscrirait dans un ensemble comprenant aujourd'hui environ 7 000 places publiques payantes dans le centre de Chambéry, dont 3 860 places en ouvrages et enclos. Un parking de 500 places est également en projet à La Cassine.
- L'ouvrage doit être construit par la société Q-Park, dans le cadre d'un contrat de concession sous l'autorité déléguée de la Ville de Chambéry, et d'une politique de stationnement intégrée au projet "territoire mobile". Le contrat, conclu pour 30 ans à compter du 1^{er} septembre 2017, prévoit la construction et l'exploitation des parkings Ravet et Cassine, l'exploitation et l'entretien de l'essentiel des ouvrages de stationnement de la Ville, et l'exploitation du stationnement de surface. En contrepartie, Q-Park verse à la Ville une redevance initiale de 5,8 M€, étalée sur 3 ans, puis une redevance de l'ordre de 300 000 €/an. La construction du parking Ravet est évaluée à 10 M€.
- Deux recours contentieux ont été formés en février 2019 : contre le permis de construire, et contre le reclassement de la rue Pillet-Will.
- L'environnement du projet à terme prévoit un aménagement vélo sur les quais, avec la suppression d'environ 150 places. L'ensemble des projets de requalification de voirie aux alentours immédiats impactent environ 280 places sur voirie.

Interventions de lancement du débat

Mme Nathalie Van considère que les commerçants du centre-ville ont besoin de davantage de stationnement pour accueillir une clientèle qui vient parfois de loin. En attente depuis longtemps, ils ont vérifié ce besoin auprès de leurs clients. Le parking est une nécessité pour que le centre-ville respire, qu'on puisse y accéder.

Mme Marielle Thievenaz dénonce une atteinte aux cheminements entre le quartier de Mérande et le centre-ville, et une atteinte au patrimoine bâti : le Faubourg Nézin va se retrouver derrière une barrière de 30 m de haut, exposé aux incivilités. La seule alternative sera le passage par le Pont des Amours, dangereux et impraticable pour les personnes à mobilité réduite. De plus, la gestion des accès au parking lui apparaît défectueuse.

M. Henri Dupassieux estime que grâce à l'extension du stationnement payant et à une meilleure surveillance, il est aujourd'hui plus facile de stationner en centre-ville. Il témoigne avoir comptabilisé le jour même 800 places disponibles en heure de pointe. Selon lui, il est possible de libérer 450 places en ouvrage en limitant leur usage par les pendulaires. De plus, 300 à 400 places vont être construites sous le stade, et le parking Cassine va apporter 500 places. Il précise qu'Annecy dispose du même nombre de places que Chambéry, pour une attractivité bien plus forte du centre-ville. Il évalue le besoin à 250-300 places pour le parking Ravet.

En l'absence de M. Michel Dantin, lecture a été faite de la délibération du Conseil municipal du 12 juillet 2017 autorisant la signature du Contrat de DSP pour la construction et l'exploitation du stationnement en ouvrages et en enclos.



Résultat du positionnement

L'information communiquée, ainsi que la qualité des arguments échangés, ont permis de faire évoluer les positionnements. Au bout de 2h d'échanges, plus personne n'était sans avis, les avis partagés ont diminué de moitié, et la part des positionnements contre le projet tel qu'il avait été présenté a sensiblement augmenté :

	Début de réunion	Après le débat
Pour	15	10
Contre	49	73
Je suis partagé	32	15
Sans avis	7	0
Total	103 votants	98 votants

Propositions

Au final, l'échange a permis de faire émerger des propositions permettant de rendre acceptable le projet :

Proposition exprimée (in extenso)	Votes	Idée générale	Somme des votants
Etudier un projet avec moins de places de parking, des logements ou une maison de retraite, le doublement du pont des Amours pour améliorer les accès piétons et vélo, et si possible un parking enterré pour que le bâtiment soit moins élevé	29	Modifier le projet : pas uniquement du stationnement, moins grand, mieux intégré à son environnement... voire pas de stationnement	60
Revoir le projet en doublant les espaces de circulation du pont avec un espace modes doux, avec moins de places, et en souterrain, des accès différents, et une navette gratuite faisant le tour des parkings	8		
Elargir le pont des Amours avec des voies piétonnes et cyclables, et intégrer un espace végétalisé à la place du parking	10		
Meilleure intégration paysagère, intégration dans le plan de déplacement, mixité des usages	4		
Développer des parkings relais à la périphérie avec une navette centre-ville et des bus plus rapides. Créer des espaces paysagers en surface, avec au maximum 200-250 places en sous-sol	9		
Réévaluer le besoin après la construction du parking Cassine ; si le parking est nécessaire, le dimensionner pour le rendre perméable au quartier, et intégrer des espaces verts	15	Différer le projet pour avoir le recul nécessaire	24
Limitier le parking à 100 places en surface pendant 2 à 3 ans, pour avoir le temps d'évaluer le parking Cassine	9		
Dans le prolongement de l'amélioration du PDU, repenser le projet dans le cadre d'une nouvelle concertation à l'échelle du Grand Chambéry	7	Repenser le projet dans le cadre d'une concertation à l'échelle du Grand Chambéry	7

La somme des expressions concernant des propositions d'amélioration du projet est encore supérieure à la somme des positionnements "contre"

et "je suis partagé" : certaines personnes favorables au projet tel qu'il avait été présenté ont donc pu être séduites par des propositions émises suite au débat.



les prochains rendez-vous du Mouvement Citoyen du Grand Chambéry

vendredi 8 mars 2019, Vaugelas perd sa particule !

17h rendez-vous devant le lycée Vaugelas
et à 17h30 rendez-vous à la fontaine des
éléphantes

mardi 26 mars 2019

café citoyen-ne

20h à Inukshuk café vélo & outdoor,
Chambéry (accueil à partir de 19h30, PAF : une bois-
son)

*Finalemnt, qu'apprenons-nous à l'école sur l'égalité
filles-garçons ?*

Un débat à partir de cas concrets vécus dans les écoles
de Chambéry

jeudi 28 mars 2019

assemblée citoyenne

19h salle St-Etienne,
La Ravoire

Qui est le Mouvement Citoyen du Grand Chambéry ?

Partout dans le monde, des femmes et des
hommes conjuguent leur intelligence, leur
diversité et leur énergie en se réunissant
en assemblées locales pour devenir des
citoyen-nes qui œuvrent ensemble à la
construction et à l'évolution de leur territoire
de vie.



**mouvement
citoyen**

2020



<https://chambecitoyenne.fr>



Mouvement citoyen grand Chambéry 2020



<https://mobile.twitter.com/DCitoyennes>